

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

Séance du 20 MARS 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 15

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, ATZENHOFFER, MEYER-KUHN,
GOETZ, WINLING, BABILON, RUSTENHOLZ.

Absents : MM. ISEL, WEISBECKER, -excusés-

DEL. N° 17 / 1999 2000

**OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PARTICIPATION DE L'ARCHITECTE POUR LA
REUNION DE LA COMMISSION COMPOSEE COMME UN JURY DU 15 MARS 2000**

- VU la délibération du Bureau du 8 novembre 1999 autorisant le Président à engager les consultations en vue de la passation de marchés d'études de définition suivis de marchés de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération transfrontalière du pôle des générations futures du Fleckenstein à Lembach ;
- VU les travaux de la commission composée comme un jury appelée à sélectionner un maître d'œuvre pour la réalisation du programme précité et notamment la réunion du 15 mars 2000 en présence de Madame VIVILLE, Architecte DPLG, désignée par l'Ordre des Architectes ;
- VU la note d'honoraires du 16 mars 2000 présentée par Madame VIVILLE
- CONSIDERANT la délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 1998 donnant délégation au Bureau

le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une voix contre :

***. de prendre en charge les honoraires de 4 349,25 F TTC
de Madame VIVILLE, Architecte DPLG, pour sa participation à la
commission composée comme un jury pour la sélection du maître
d'œuvre du pôle des générations futures réunie le 15 mars 2000.***



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 29 mars 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. LOGEL".